# Séminaire ANR Experts

# Pratiques des savoirs entre jugement et innovation Experts, expertises du bâtiment, Paris 1690-1790

# Décryptage d’un projet

Dans le cadre du projet **Pratiques des savoirs entre jugement et innovation. Experts, expertises du bâtiment, Paris 1690-1790** financé par l’ANR, nous nous proposons d’analyser l’important corpus de procès-verbaux d’expertises du bâtiment parisien conservés dans la sous-série Z1J des archives nationales, afin de comprendre le fonctionnement des expertises des bâtiments sur une période d’un siècle à Paris au moment où l’institution déjà ancienne fait l’objet d’une réforme profonde, consistant à ouvrir ses portes aux architectes à part égale avec les entrepreneurs maçons, leurs concurrents directs, par la création d’offices partagés entre les uns et les autres (édit de 1690). L’intérêt du champ de l’expertise qu’il s’agit d’examiner réside dans le fait qu’il concerne le domaine de la construction courante, un domaine relativement peu connu par rapport aux édifices royaux ou publics qui mobilisent tant sur le plan de l’organisation administrative, économique et juridique des procédures et des acteurs renommés (les architectes, les ingénieurs et les entrepreneurs du roi). Les experts à l’œuvre ici sont des maîtres de métier et des architectes « bourgeois », spécialistes de la construction ou amateurs, autrement dit des acteurs dont les savoirs ont été peu étudiés à ce jour par rapport aux savoirs « savants ». Il s’agit d’appréhender comment cette communauté d’experts s’est constituée, comment elle a fonctionné dans ses missions, se répartissant les affaires selon un mécanisme qui reste à découvrir et à expliquer.

Nous envisageons également produire une prosopographie des 260 experts environ qui forment à partir de 1690 deux colonnes distinctes composées d’entrepreneurs et d’architectes. En recueillant ces informations sur les experts à partir des séries d’archives classiques (notariales, judiciaires, administratives, fiscales, professionnelles, etc.), nous comptons d’une part apporter un éclairage nouveau sur la distinction professionnelle entre l’architecte et l’entrepreneur à l’époque moderne ; d’autre part mettre au jour les réseaux de ces deux catégories d’acteurs (relations des architectes et des entrepreneurs entre eux, dans le monde du bâtiment et dans celui des affaires et avec leurs clients). Ce projet se matérialisera d’une part par la mise en ligne des dépouillements et analyses de procès-verbaux d’expertises conduits sur les dix années retenues et par l’exploitation de dossiers d’un intérêt saillant, représentatifs ou singuliers, d’autre part par la constitution d’un recueil de données prosopographiques sur les experts du bâtiment.

Une étude de faisabilité a déjà été conduite, en partenariat avec les Archives nationales avec le soutien du GIP justice, sur les années 1726 et 1776. L’équipe pluridisciplinaire réunit quatre chercheurs spécialistes des domaines du droit, de l’économie, de la technique et du numérique, une post-doctorante historienne de l’architecture et un ingénieur d’études en humanités numériques. Cette équipe est destinée à s’étendre pour constituer un groupe de travail à géométrie variable que pourront rejoindre les chercheurs de différents champs intéressés par le projet, dont le séminaire constituera le point de rencontre privilégié.

Afin d’accompagner la réflexion sur le projet, nous souhaitons mettre en place un séminaire qui abordera chaque année successivement les hypothèses et les méthodes de travail, la mise en œuvre de comparaisons nationales et internationales l’analyse des premiers résultats, ainsi que la présentation des premières conclusions. Il aura pour objectif de constituer un groupe de travail pluridisciplinaire intéressé par les questions traversées par le projet : la transmission des savoirs pratiques, la naissance et la concurrence des professions, l’analyse des réseaux, les jeux de l’expertise dans le champ constructif.

Le projet correspond au moins à trois enjeux correspondant à trois champs disciplinaires différents : la technique, le droit et l’économie. Posés dans le contexte historique de la France moderne et centrés géographiquement sur la capitale parisienne, ses faubourgs, sa banlieue et sa province, les trois objectifs permettront d’atteindre inévitablement des interrogations contemporaines.

Le premier concerne la technique et les risques qu’elle induit. Comment se déroulent pratiquement les expertises techniques ? Quels outils, quels instruments, quels sens les experts utilisent-ils ? Quels savoirs techniques mettent-ils en œuvre (savoirs pratiques, savoirs scientifiques) ? Les experts en viennent, souvent, à innover dans le champ d’activité qui est le leur. Comment la société réagit-elle à la résolution d’incertitudes par l’expertise ? Cette dernière induit-elle l’innovation ? Tenant compte de la partition des fonctions d’experts en deux colonnes, la mission d’expertise se différencie-t-elle selon la qualité de son auteur ? Quelle est leur participation à l’écriture de la technique ?

Le second concerne la part du droit dans la prise de décision démocratique. Comment le droit peut-il servir même entre les mains de non juristes ? La diffusion des principes du droit dans la vie citoyenne permet un usage de ces derniers dans des étapes de la vie publique mais également dans des domaines de la vie privée. Dans le cadre de notre projet, comment et pourquoi des experts, non juristes mais au fait du droit, argumenteront en droit et persuaderont le juge de leur position ou le cas échéant se substitueront à la justice publique en délivrant davantage que des avis, des « décisions » ?

Le troisième concerne la régulation des valeurs de biens. Quels critères faut-il mettre en avant pour échafauder une hiérarchie des choses ? Une stricte normalisation objective de ces critères peut ne pas apparaître souhaitable face aux lois du marché qui par leur rigueur nécessiteraient un contrebalancement de règles souples subjectivées. Précisément, comment les experts du bâtiment ont-ils construit et mis en place les critères objectifs et subjectifs d’estimation de la valeur des biens immobiliers ?

Dans le cadre de ce séminaire qui aura lieu les lundis après-midi suivants pour 2018-2019, de 14h à 17h, à l’Université de Paris 1, site du Panthéon, 12, place du Panthéon, 75005 Paris, deux communications seront présentées sur le thème de la séance et donneront lieu à un débat en interaction avec le projet initial.

**Programme**

**1/- Lundi 12 novembre 2018 : Salle 18 - Projet ANR Experts, premiers résultats et hypothèses sur 1726 et 1776 - Enjeux numériques du projet**

**2/- Lundi 10 décembre 2018 : salle 16 – Méthodes prosopographiques**

**3/- lundi 21 janvier 2018 ; salle 54 – Économie de la valeur**

**4/- lundi 18 mars 2018 : salle 420 – Prosopographie : cas d’étude**

**5/- lundi 13 mai 2018 : salle 420 – L’examen des techniques**

**6/- lundi 17 juin 2018 : salle 420 - Droit et expertise**